

LE BACCALAURÉAT ET LE DNB, NOUVELLES VICTIMES DE LA CRISE SANITAIRE ? HORS DE QUESTION !

Profitant de la crise sanitaire, le gouvernement va toujours plus loin dans les réformes, la destruction des diplômes, des statuts.

C'est vrai pour le baccalauréat, comme dans beaucoup d'autres domaines et la potion que le ministre Blanquer entend infliger à ces deux diplômes risque de leur être fatale. En effet, les textes relatifs au DNB et au Baccalauréat ont été examinés au Conseil Supérieur de l'Éducation du 11 mai... Les mesures qui sont proposées à titre exceptionnel vont dans le sens du renforcement du contrôle continu qui était au cœur de la réforme Blanquer. La session 2020 pourrait constituer un laboratoire inédit pour aller très loin dans le démantèlement des diplômes et de l'instruction.

Baccalauréat et DNB: des covid-diplômes sous ordonnances ?

L'article 13 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation de la période d'urgence sanitaire prévoit que : « (...) les projets de textes réglementaires ayant directement pour objet de prévenir les conséquences de la propagation du covid-19 ou de répondre à des situations résultant de l'état d'urgence sanitaire sont dispensés de toute consultation préalable obligatoire prévue par une disposition législative ou réglementaire (...). » Les organisations syndicales ont donc été consultées mais... à condition de valider le principe du contrôle continu. Dans sa lettre au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) en date du 16 avril, le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, a fait savoir qu'il n'était pas question de servir de caution à de tels projets.

Le contrôle continu deviendrait la règle

FO est viscéralement opposée à la destruction des diplômes. La mise en œuvre généralisée du contrôle continu au nom de la crise sanitaire signe la destruction du caractère national du baccalauréat si le ministre ne déclare pas officiellement que ces mesures ne concernent que le baccalauréat 2020. Or, tout le monde le sait, en juillet 2019,

lors de la grève historique des correcteurs, il s'est émancipé des notes ponctuelles des épreuves pour faire valoir des notes maison. Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO, contrôle continu et égalité républicaine sont incompatibles.

Ce que prévoit le ministre : une usine à gaz et un bac territorialisé

Le relevé de note du baccalauréat sera constitué à partir de la moyenne des moyennes du premier et du second trimestre, dans chaque discipline.

Le ministère prévoit que le jury académique prenne en charge l'harmonisation des notes, non pas au niveau d'une discipline, mais au niveau de l'établissement. Par exemple, si la moyenne des résultats des élèves au baccalauréat, session 2019, en Histoire-géographie dans la série ES en Terminale était 14/20 et que la moyenne du contrôle continu session 2020 pour la même discipline et la même série est de 12/20, alors une « revalorisation » sera opérée pour aligner les moyennes 2020 sur 2019.

Sur quels critères ? Le ministère répond avoir confiance en « l'harmonisation intelligente ». Il s'agit, encore une fois, de faire porter la responsabilité aux personnels et à leur arbitrage local. Les enseignants sont aussi en droit de se demander ce qu'il restera de leur évaluation à l'arrivée. La confusion entre évaluation formative et certificative est préjudiciable pour tous, élèves et professeurs. Le jury délibérera ensuite sur la base du livret, pour délivrer le baccalauréat et les mentions.

Sur proposition du jury et à titre exceptionnel, les élèves ayant échoué suite aux épreuves du second groupe pourraient participer à la session de remplacement de septembre.

Enfin, le jury, pour attribuer le diplôme, pourra valoriser « l'engagement, les progrès et l'assiduité ». Cette disposition expose à toutes les dérives basées sur des appréciations qui n'ont plus rien à voir avec le travail et les résultats des candidats. Elle est manifestement contraire à l'égalité républicaine garantie par les statuts de la fonction publique.

Le fonctionnaire s'expose à être accusé de ne pas respecter l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 : « *Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.* »

La mise en œuvre de la session exceptionnelle ne fait que renforcer les revendications des personnels sur le bac et le lycée Blanquer.

Le ministre qui n'a répondu à la mobilisation des personnels contre les E3C que par la répression et le mépris, doit abroger les E3C. Il doit tenir compte du rejet total de ces épreuves par les professeurs et les élèves. La tribune des hauts fonctionnaires publiée le 14 mai, le dit aussi à sa façon, « *La réforme du Bac soumet les familles à une carte des enseignements de spécialités créant des inégalités territoriales de fait. Les E3C soumettent à une pression certificative permanente les élèves et leurs enseignants; dénoncées par les Chefs d'établissement et par une note interne de l'Inspection générale, perturbées dans plusieurs établissements, générant anxiété des élèves, pression permanente de tous et difficultés de mise en œuvre, ces épreuves ne servent que des logiques évaluatives au détriment des logiques de formation* ».

Toujours sans nouvelles de l'épreuve orale de français du baccalauréat

En dépit de la lettre commune des organisations syndicales et de jeunesse, le ministre répond au Sénat que les épreuves auront lieu. La direction des affaires scolaires se contente d'indiquer que le ministre a connaissance du positionnement syndical et qu'il réfléchit ! Il oublie les 20 000 signatures des professeurs de lettres !

Le DNB : démonstration par l'absurde de l'inanité de la réforme du collège

La note finale résultera de la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles et des résultats du socle commun. C'est l'usine à gaz XXL avec un collège désorganisé par la réforme Vallaud-Belkacem de 2015.

Lorsque l'évaluation par compétences a été faite par couleurs, il va maintenant falloir convertir la couleur en points ! Tout ça pour ça !! Le ministre répond qu'il faut éviter « *l'automatisme et faire confiance aux équipes* ». Pour les personnels, cela annonce le grand tripatouillage des résultats au sein de chaque collège. On cherche en vain le bénéfice pédagogique de toute cela.

Le SNFOLC rappelle que l'École de la République est fondée sur l'instruction qui permet l'émancipation et le libre arbitre. Elle repose sur les diplômes comme le baccalauréat, premier grade universitaire qui donne accès à l'enseignement supérieur. Elle garantit les diplômes inscrits dans les conventions collectives. Leur défense est impérative.

C'est pour quoi le SNFOLC invite les personnels à se réunir dès maintenant - en visioconférence si nécessaire - pour exiger :

- ▶ **les garanties sanitaires indispensables pour une reprise des cours dans le cadre des programmes nationaux : dépistage systématique, masques ffp2, gants, gel...**
- ▶ **l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, l'abandon des E3C**
- ▶ **le rétablissement des épreuves nationales, anonymes, terminales du baccalauréat**
- ▶ **le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.**